

Ah! *Le Beau Rameau* d'avril 2025...

Pour s'en convaincre, printemps oblige, on pourra consulter le fichier dévolu à la question récurrente de savoir quel est le « nombre de Betharram à découvrir en France ». Question sans réponse à ce jour après les révélations sur Saint Pierre au Relecq - Kerhuon (Finistère), Saint Dominique à Neuilly-sur-Seine ; Châlons en Champagne....

Selon Jean Marc Sauvé il s'agirait des symptômes d'une « *défaillance générale de l'autorité dans toutes les structures d'accueil de mineurs* ». Mais quelles sont donc les causes de pareils scandales ?

1. Bétharram : désorganisation de l'État avec une loi Debré qui date

Le Café pédagogique, 11 avril 2025

https://cafepedagogique.net/2025/04/11/betharram-desorganisation-de-letat-avec-une-loi-debre-qui-date/?utm_campaign=Lexpresso_11-04-2025&utm_medium=email&utm_source=Expresso

« Nous entendrons notre Premier ministre qui a été ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Bayrou le 14 mai » a annoncé la présidente de la mission parlementaire Fatiha Keloua Hachi lors de la conférence de presse jeudi 10 avril 2025. En un mois, la mission a entendu 70 personnes au cours de 20 auditions, effectué 3 visites de terrain, et lu des milliers de feuillets, obtenu des témoignages nombreux. Après [l'audition des victimes](#), celle des [administrations](#), arrive celle des gouvernants, et parmi eux les ministres de l'Éducation passé.es et l'actuelle : sont annoncée.s les ministres Ségolène Royal, Jean-Michel Blanquer, Pap Ndiaye, Nicole Belloubet, Elisabeth Borne. Mais avant cela, quel bilan à mi-parcours ?

« La force de nos travaux »

Lors de la conférence de presse du jeudi 10 avril 2025, la présidente de la mission Fatiha Kaloua Hachi (PS) et les deux rapporteurs Violette Spillebout (EPR) et Paul Vannier (LFI) ont dressé un bilan de mi-parcours des auditions menées dans le cadre de la mission d'enquête parlementaire sur contrôle de l'Etat face aux violences en milieu scolaire. La commission d'enquête souligne « la force de [leur] travaux » et quelques résultats de leur action, comme lors de l'audition du Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique. Le rapporteur Paul Vannier souligne que son [secrétaire général Philippe Delorme](#) « [est revenu entièrement sur son positionnement](#) » quand il a confirmé le champ du contrôle de l'Etat sur la vie scolaire et l'application du programme EVARS. La rapporteure Violette Spillebout a poursuivi sur les modifications en cours et leur accélération

comme l'importance des contrôles inopinés dans l'académie de Bordeaux. Pour elle, un autre signe de l'accélération des changements est l'élargissement de l'application « *Fait établissement* » au secteur privé dans le plan lancé par la ministre Borne après un projet « *dans les cartons depuis 6 ans* ». Quelques heures après la conférence de presse, la ministre de l'Éducation nationale Elisabeth Borne diligente une Inspection Générale à Bétharram.

La « désorganisation des responsabilités » et « la déresponsabilisation des acteurs » face aux violences

La commission dénonce « *la désorganisation des responsabilités* » et « *la déresponsabilisation des acteurs* ». Violette Spillebout pointe l'absence d'information des lanceurs d'alerte, la solitude des directeurs d'école, « *très seuls par rapport à ces sujets de la libération de la parole* » et qui sans nouvelle après un signalement « *peuvent baisser les bras* ». *L'absence de contrôle inopiné dans les établissements scolaires par l'Education nationale est aussi dans le viseur de la commission. La mission dénonce « le tabou » du non-contrôle des établissements privés sous contrat qui scolarisent deux millions d'élèves.* Le printemps dernier, Paul Vannier était co-rapporteur d'une mission d'information qui documente les financements publics des établissements privés sous contrat sans contrôle. Est relevé par mission que la ministre a annoncé le renforcement des moyens de contrôle la ministre de l'Éducation nationale ; la mission note que cela avait été « *considérablement ralenti, freiné par l'action du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans la coulisse pendant des années* », soit une « *une rupture du droit commun* » pour Paul Vannier.

Une « Loi Debré qui date »

« Il ne faut s'interdire aucune question au regard des faits » dit Violette Spillebout au sujet d'une évolution de la Loi Debré sur la question du contrôle de la vie scolaire. La rapporteure de la mission parle d'une « loi Debré qui date » avec un « certain nombre de dispositions qui ne sont pas adaptées à garantir la sécurité des élèves ».

Fin juin, la mission parlementaire rendra des propositions concrètes sur les modalités, la fréquence des contrôles, leur méthode et suivi. « **Que le 14 mai soit un jour de vérité** » souhaite la présidente de la mission Fatiha Keloua Hachi. Le matin-même, sous serment « *trois auditions importantes remettent en cause la version du Premier ministre, sa version de la connaissance des faits [...] interroge son inaction* » devant la commission d'enquête, contredisant les propos du Premier Ministre, précise le rapporteur Paul Vannier

« Si le père Carricart n'avait pas été remis en liberté alors qu'il avait violé un jeune homme, [...] des centaines de victimes auraient pu non seulement obtenir, justice mais être épargnées [...] , des enfants auraient pu être sauvés » déclare Violette Spillebout, revendiquant de mener sa mission avec ses collègues « avec indépendance, liberté, honnêteté et respect des victimes ».

Djéhanne Gan

2. IGESR : « défaillances de l'État » et complaisance politique

Le Café pédagogique, 11 avril 2025

<https://cafepedagogique.net/2025/04/11/igesr-defaillances-de-letat-et-complaisance-politique/>

Contradiction entre les PV et le rapport final, la méthodologie de l'IGESR est remise en question. À la vue des auditions successives de la mission d'enquête parlementaire, on ne peut s'empêcher de penser à Kafka, et à ses dédales administratifs. Le 8 avril 2025, Dominique Marchand, directrice de l'IGESR, Christelle Gillard, cheffe du pôle juridique et contrôle, et Erick Roser, responsable du collège d'expertise administrative et éducative, ont été auditionnés. Comme pour [celle de la Dgesco](#), l'audition a également pointé l'absence de suivi centralisé. Et c'est à la même inspection générale qu'Elisabeth Borne demande une enquête sur Bétharram...

Indépendance et commande ministérielle

Face aux questions précises de la commission parlementaire d'enquête sur les modalités de contrôles relatives à des violences en milieu scolaire, la situation semblait parfois kafkaïenne et ubuesque. Comment une administration censée évaluer et contrôler, selon ses mots martelés à plusieurs

reprises, avec une « *méthodologie robuste et rigoureuse* » peut-elle, en même temps, ne pas être en mesure de répondre à toutes les questions avec clarté et précision ? Comment une institution censée être indépendante semble-t-elle parfois flirter avec des intérêts politiques, donnant l'impression d'une machine administrative dont les actions échappent à la transparence ? Lors de l'audition du 8 avril 2025, les discussions ont révélé des tensions entre l'indépendance de l'IGESR (l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche) et sa relation avec le politique. En effet, l'IGESR insiste sur son indépendance, mais précise qu'il n'y a pas d'auto-saisine possible. Elle répond exclusivement aux « commandes » du ministre de tutelle, que ce soit pour des inspections de contrôle ou des évaluations de politiques publiques. L'Inspection Générale, soit l'échelle ministérielle et non pas académique, peut être saisie selon cinq critères précisés, de gravité, de besoin d'externalisation, du niveau de fonction, du sujet de médiatisation ou d'un besoin particulier de ressource.

« *Il est certain que nommer une inspection générale est [...] un signal qui est donné à une inspection ou à un contrôle* » déclare Dominique Marchand. Le **déclenchement de l'Inspection Générale** provient de « *volonté politique forte* » avait indiqué durant son audition du 31 mars 2025 Caroline Pascal, ancienne cheffe des IG, aujourd'hui Dgesco. Cela peut interroger sur leur indépendance réelle des volontés politiques.

« **Parfois, la limite est ténue entre enquête et contrôle** »

Après les précisions sur la typologie des contrôles et enquêtes administratives par les auditionnées, et en illustrant avec les exemples des contrôles des établissements catholiques privés sous contrats Stanislas et de Riaumont, les rapporteurs Paul Vannier (LFI) et Violette Spillebout (EPR) relèvent que le contrôle a parfois ressemblé à une enquête, avec des auditions individuelles. L'audition s'est attardée sur la distinction entre enquête administrative et simple contrôle. L'enquête administrative repose sur un *vade mecum* et se caractérise par sa rigueur méthodologique, avec des auditions individuelles, des PV alors qu'un contrôle sera « plus léger » en termes méthodologiques, avec des critères et items à contrôler, explique l'IGESR à la commission. L'enquête administrative est susceptible de suite disciplinaire. Les rapporteurs s'étonnent car 45 auditions ont été prévus au Beau Rameau (anciennement Notre Dame de Bétharram) pour un contrôle qui ressemble donc à une enquête administrative.

Christelle Gillard a eu du mal à répondre clairement aux questions. Elle a insisté sur la méthodologie utilisée, sans pour autant apporter de réponses concrètes aux préoccupations soulevées par les rapporteurs. Dominique Marchand a d'ailleurs reconnu que « *parfois, la limite est ténue entre enquête et contrôle* », malgré l'insistance sur une « *méthodologie rigoureuse et robuste* ». L'IGESR insiste sur le principe d'indépendance et une méthode travail qui se veut objective mais les échanges ne convainquent pas, tant sur la forme que le fond.

Stanislas : Absence de mention d'homophobie dans le Rapport de l'IGESR

Le rapporteur Paul Vannier pointe une contradiction entre les PV et le rapport du collège catholique privé sous contrat Stanislas, alors que l'enquête administrative repose sur une « *méthodologie rigoureuse* ». Dans les PV du rapport, des témoignages d'homophobie sont présents. Or, l'homophobie n'est mentionnée qu'à une reprise et cette occurrence blanchit l'établissement d'un climat homophobe. Pour Dominique Marchand, le rapport dit « *un certain nombre de choses sur ce point, me semble-t-il* ». Concernant l'homophobie, celle-ci n'a pas été caractérisée comme systémique, malgré les faits soulevés. Dans son audition la semaine précédente, l'ancienne directrice des IGESR, Caroline Pascal, renvoyait à la liberté et l'indépendance des Inspecteurs Généraux quant au choix des mots, et à la qualification éventuelle d'homophobie, systémique ou institutionnelle. La présidente de la commission Fatiha Keloua Hachi souligne avec agacement que ni la nouvelle ni l'ancienne responsable des IGESR ne peuvent fournir d'explications sur cette omission.

« Pourquoi le mot racisme ne figure-t-il pas dans le rapport ? »

L'IGESR noie le poisson, renvoie à la méthode, parlant de « *discussion collégiale* » avec « *des éléments à charge et à décharge* », pour avoir la vision la plus complète et objective possible. Un point d'interrogation pointé par le rapporteur Paul Vannier a été l'absence totale du mot « racisme » dans le rapport de l'IGESR. A la question « *Pourquoi le mot racisme ne figure-t-il pas dans le rapport ?* » La réponse de la direction de l'IGESR a été un simple : « *Je ne sais pas* ».

Lors de l'audition, la directrice de l'IGESR a expliqué que les chefs de service sont choisis par appel à candidatures pour chaque mission, et qu'un référent avec un rôle d'appui et un relecteur sont désignés pour garantir et contribuer à la collégialité, « *reliée à l'indépendance* » et à un rôle d'« *assurance qualité* ». Selon elle, ce système vise à partager les points de vue et à assurer un processus décisionnel collectif. La cheffe de l'IGESR a le rôle de transmettre le rapport mais non d'intervenir, précise-t-elle. D'ailleurs, selon elle, c'est une garantie d'indépendance des IG.

Le cabinet du ministre de Jean-Michel Blanquer envisage une transmission « caviardée » du rapport sur le lycée musulman sous contrat Averroès de 2020

« *Une enquête administrative a un caractère confidentiel et une diffusion restreinte* » affirme Christelle Gillard. Or, la commission évoque que le cabinet de Jean-Michel Blanquer avait envisagé de transmettre une version « *caviardée* » du rapport de l'IGESR au président du groupe RN du Conseil régional des Hauts-de-France et au président de la Région Xavier Bertrand (LR). Cependant, lors des auditions, les responsables de l'IGESR ont déclaré « *ne pas avoir connaissance* » de cette action en 2020, précisant qu'elles étaient « *incapables de répondre* » car elles n'étaient pas en poste à ce moment-là.

Des liens entre politique et administration

L'implication du préfet dans certaines décisions a été particulièrement marquée, notamment dans les ruptures de

contrats d'association. Les liens entre politique et administration apparaissent dans la mesure où les ruptures du contrat d'association des lycées musulmans privés sous contrat (Averroès à Lille et Al Kindi à Lyon) sont des décisions du préfet, tel que prévu dans la procédure.

Le cas du lycée Averroes : un rapport positif de juin 2020 qui conduit à une rupture du contrat

Le lycée Averroes, en juin 2020, a reçu un rapport positif de l'IGESR. Ce rapport a été transmis au ministre, trois ans plus tard, en 2023, le lycée perd son contrat d'association. *C'est la deuxième rupture de contrat d'association depuis 65 ans, le début de la loi Debré.* La décision de rupture de contrat provient du préfet qui s'appuie sur le rapport pédagogique de la chambre régionale des comptes des hauts de France.

Reconnaissance de dysfonctionnements par l'IGESR

Durant l'audition, Dominique Marchand a reconnu des « dysfonctionnements » et des « défaillances à chaque étape » dans le traitement des cas, notamment celui du lycée Bayen à Châlons en Champagne pour des faits de violences sexuelles. L'IGESR propose une formation qui vise *sommet de l'académie de Reims.* Christelle Gillard indique un « *besoin de professionnaliser sur l'indépendance des procédures et leur articulation* ». Elle note l'absence d'articulation entre les procédures administratives et pénales, avec des sanctions et des temporalités différentes.

Absence de suivi des rapports de l'IGESR

Lorsque les rapporteurs ont demandé comment les rapports étaient suivis après leur rédaction, Dominique Marchand a répondu que *« ce n'est pas prévu aujourd'hui »*. Elle a ajouté que cela pourrait faire partie des *« réflexions d'évolution »* pour l'avenir, précisant que c'est au ministre commanditaire de décider de l'issue des rapports. *« Aujourd'hui, ce n'est pas systématisé »*, a-t-elle affirmé, soulignant une fois de plus l'absence de mécanismes clairs pour garantir le suivi des rapports. Dans le cas du suivi de la mission au collège Stanislas, l'IGESR a *« laissé le rectorat de Paris mettre en œuvre ce qu'il était de sa responsabilité et de son ressort »* explique-t-elle.

Une gestion floue

L'absence de suivi formalisé des rapports, la gestion floue des faits de racisme et d'homophobie dans le cas du rapport sur le collège Stanislas et les incohérences entre les procédures de contrôle ou d'enquête pose la question d'un flou. L'inspection générale a reconnu certains dysfonctionnements sans toujours fournir d'explications convaincantes, laissant planer des doutes sur son indépendance réelle et son efficacité.

La machine administrative et le poids du politique

Le rapporteur Paul Vannier relève dans le rapport d'activités de l'IGESR 2023 -24 l'absence de la liste des rapports réalisés cette année, Dominique Marchand évoque *« peut-être [...]un oubli »*, ajoutant *« il n'y a pas de volonté de ma part de masquer quoi que ce soit »*. Elle rappelle le départ récent de l'ancienne cheffe de service devenue Dgesco.

Cette maladresse met en lumière l'opacité, notamment sur la manière et les influences possibles de certaines décisions. Rendre publics des rapports ou pas relève du choix du ministre, l'IGESR rappelle son rôle de conseil auprès du ministre.

Les auditions révèlent une administration aux services cloisonnés où les relations entre politique et contrôles administratif, financier et pédagogique semblent floues.

L'IGESR insiste sur sa rigueur méthodologique et son indépendance, mais la réalité semble plus complexe, avec des inquiétudes sur les liens politiques et les actions administratives. La situation laisse entrevoir un entrelacs de relations entre l'administration, la politique et l'évaluation, et sur la manière dont les décisions sont prises et suivies, sans suivi possible d'ailleurs.

Djéhanne Gani